



Conditions générales de vente et tarifs de la boite sans projet

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par la Boite Sans Projet dans le cadre de la formation professionnelle continue.

2. Les types de formations concernées

- Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans les locaux de la Boite Sans Projet ou dans d'autres locaux loués par la Boite Sans Projet
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de la Boite Sans Projet ou sur le site du client.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription du (des) stagiaire(s) **sera validée** à réception par la Boite Sans Projet, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur et pour les formations d'une durée supérieure à 10 jours à réception d'un acompte de 30% des frais de formation. Le règlement du solde doit être effectué à la réception de facture.

4. Tarif de nos formations

Participation individuelle :

- Dans le cadre d'une prise en charge OPCA ou autres organismes financeurs : 98 euros par jour
- Si pas de prise en charge possible pour une personne sans emploi ou en voie d'insertion : 10 à 30 euros par jour de formation (en fonction de la capacité financière de la personne)

Dans le cadre d'une formation dans l'entreprise ou à destination d'un groupe :

- Entre 500 et 1200 euros par jour, en fonction du temps de préparation et de la taille du groupe bénéficiaire de la formation et du nombre de formateur nécessaire à la réalisation de la formation.

Formation diplômante habilitée par le ministère de jeunesse et sport :

- Situation salarié, prise en charge par le biais d'OPCA : 11.63 euros/heure
- Financement demandeur d'emploi : 7.7 euros/heure

5. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de la Boite Sans Projet implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

La Boite Sans Projet ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

6. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, la Boite Sans Projet n'étant pas assujetti à la TVA.

7. Facturation et modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de la Boite Sans Projet,
- virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET,
- mandat.

Pour les formations intra, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation.

Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

8. Règlement par un OPCA

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client:

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la Boite Sans Projet avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

9. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, la Boite Sans Projet se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Convocation et attestation de formation

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

La Boite Sans Projet ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à la Boite Sans Projet sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), la Boite Sans Projet pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour les formations en inter : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, un dédit de 30% sera facturé à titre d'indemnisation.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entrainera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

La Boite Sans Projet se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de la Boite Sans Projet. En cas d'annulation définitive de la formation par la Boite Sans Projet, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par la Boite Sans Projet, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par la Boite Sans Projet ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive de la Boite Sans Projet et/ou du formateur.

13. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de la Boite Sans Projet. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

15. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre la Boite Sans Projet et ses clients relèvent de la loi française.

16. Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.